

FAQ La Foire aux questions sur le Parlement des jeunes pour l'eau Rhin-Meuse

Si cette FAQ ne répond pas à tes questions ou ne répond pas assez précisément, contacte-nous : pje@eau-rhin-meuse.fr



Comment peut-on définir le PJE Rhin-Meuse en quelques mots ?

Si je me limite à quelques mots, je dirais que...

Le Parlement des jeunes pour l'eau Rhin-Meuse, c'est un **collectif de réflexions, de débats et d'actions**. C'est un **porte-voix de la jeunesse** qui souhaite faire entendre sa **vision** de la protection de l'eau et de la biodiversité, et faire peser ses **propositions** au cœur de la gouvernance de l'eau, pour que se mettent en place des **actions** porteuses de **sens** et **d'espoir**, dans un contexte de changement climatique !

Mais, si j'ai droit à plus de mots, j'ajouterai que :

Le PJE est une réponse pour **impliquer** les jeunes dans les politiques qui les concernent. Et la politique de **l'eau**, la protection des **écosystèmes** aquatiques, des **rivières** et des **zones humides**... à l'heure où le **climat change**, sont des sujets qui concernent prioritairement les jeunes et leur avenir.

Il est indispensable d'amorcer la **transition** et de la construire avec celles et ceux qui **vivent le monde de demain**.

Et je trouve assez intéressant de dire ce que le PJE n'est pas :

Donc le PJE n'est pas un dispositif d'enseignement scolaire ou universitaire, et n'est pas non plus un dispositif d'éducation à l'environnement, même si la transmission de connaissances y a toute sa place. Le PJE, à l'instar des Conseils de jeunes, a un double rôle à la fois pédagogique et politique.

Il y est important de préciser que ce n'est pas une instance politique et partisane : le PJE est apolitique.

Que fait-on concrètement dans ce collectif ?

On y fait de la politique de l'eau tout en étant apolitique. On se réunit, on envisage des solutions, on débat, on cherche à mettre en œuvre de véritables projets, on sensibilise, on fait des chantiers nature, on donne notre avis sur les décisions, on porte la voix et la vision de la jeunesse auprès des décideurs ! on découvre la diversité des enjeux de l'eau, on découvre le territoire couvert par le bassin Rhin-Meuse, au-delà des frontières... on rencontre d'autres jeunes qui partagent nos centres d'intérêts, (et d'autres moins jeunes, mais pas moins intéressants).

Et surtout le PJE décide collectivement. Il peut ainsi se saisir de certains sujets, choisir le type de projets et d'événements à couvrir !

Quand et combien de réunions et les visites ?

Les réunions du PJE se feront le plus souvent sur une journée, le week-end, et principalement le samedi. Il y en aura 5 à 6 par an à des endroits différents du bassin Rhin-Meuse. La première réunion de lancement se fera le 30 novembre 2024.

Il sera également possible d'y ajouter des actions et événements optionnels, à réaliser ou couvrir en sous-groupe.

Ok, le PJE est un collectif. Mais qui fait partie de ce collectif ?

Le PJE, c'est un collectif composé de **40 jeunes de 16 à 27 ans** représentatifs du territoire du bassin Rhin-Meuse dans **sa diversité**, en termes de genre, de diversité géographique, de cursus scolaires, professionnels...

Qui peut être membre du PJE ?

Pour être membre du Parlement des jeunes pour l'eau, il faut remplir quelques critères :

- être Jeune (et pas seulement dans la tête) et donc avoir entre 16 et 27 ans au 1^{er} janvier 2025
- habiter le bassin Rhin-Meuse (d'ailleurs, c'est quoi un bassin ?)
- et faire preuve de motivation

Il faut également faire acte de candidature lors de la phase de recrutement des futurs membres du PJE. Pour cette 1^{ère} édition, les inscriptions se font jusqu'au 15 octobre 2024 en remplissant le formulaire disponible sur la page dédiée.

Comment savoir si je réside sur le territoire du Bassin Rhin-Meuse ?

Tu ne sais pas si tu habites sur le territoire ?
Tu peux le vérifier [ici](#)



Comment sont sélectionnés les 40 jeunes du PJE ?

Les 40 membres du PJE sont sélectionnés par tirage au sort parmi les candidatures déposées complètes et répondant aux critères d'âge, de résidence et de motivation.

Combien de temps dure l'engagement d'un membre dans le PJE ?

La durée de l'engagement est de **2 ans**. Cela peut paraître long mais c'est le temps nécessaire pour installer le PJE, favoriser une dynamique de groupe, et travailler sur des propositions et actions concrètes ensemble.

Est-ce qu'il faut avoir fait des études dans le domaine de l'eau ou avoir un niveau de connaissance suffisant pour entrer au PJE ?

Non, absolument pas. Il ne faut pas justifier de formation ou d'expériences professionnelles dans le domaine de l'eau ou des écosystèmes. Il faut essentiellement avoir envie d'améliorer les choses et de s'engager en faveur de l'environnement.

Est-ce que la participation au PJE est payante ?

Non. La participation au PJE est gratuite. Les repas, les frais de transport et d'hébergement, nécessaires pour se rendre aux séances et événements, le cout des visites et séjours éventuels, sont pris en charge par l'agence de l'eau Rhin-Meuse.

Le PJE doit être accessible au plus grand nombre : l'argent ne doit pas être un frein à l'engagement !

Les membres du PJE sont-ils payés ?

Les membres du PJE sont bénévoles et ne perçoivent pas de rémunération au titre de leur engagement.

Comment suivre l'actualité du PJE ?

Pour le moment le collectif du Parlement des jeunes sur l'eau n'a pas encore structuré son réseau de diffusion de l'information, mais n'hésite pas à envoyer un mail au PJE pje@eau-rhin-meuse.fr pour faire part de ton envie de suivre l'actualité du collectif.